

Fonds d'équipement touristique du Canton de Fribourg Tourismusförderungsfonds des Kantons Freiburg

Union fribourgeoise du Tourisme - Freiburger Tourismusverband
Route de la Glâne 107 - Case postale - 1701 Fribourg
fet-tff@fribourgregion.ch



**Dossiers aides Covid OPCR Gastro suite aux ordonnances
émises par le Conseil d'Etat : informations générales**

Informations demande d'aide

- Les demandes sont à faire exclusivement en ligne sur la plateforme suivante : www.fet-tff.ch/gastro-fribourg/formulaire-demande
- La plateforme est disponible dès le lundi 4 janvier 2021 à 14h00
- Les demandeurs sont priés de lire les informations et les remarques importantes qui y figurent avant de remplir le formulaire.

Préparation de la demande d'aide

Selon l'ordonnance, les documents suivants (en format électronique) sont à préparer par les requérants :

- Les comptes annuels 2019, le nom de la fiduciaire mandatée pour l'établissement des comptes et le rapport de révision ou de contrôle 2019.
- Les lectures des caisses enregistreuses confirmant les recettes des mois de novembre et décembre 2020, incluant les factures débiteurs.
- Le dernier décompte TVA avec les formulaires détaillant les recettes annoncées.
- Pour les recettes hors TVA réparties mensuellement, un tableau excel figure sur la plateforme. Prière d'utiliser celui-ci exclusivement et de le sauvegarder dans vos documents. Il servira aussi à annoncer les chiffres d'affaires des mois suivants.
- Les chiffres d'affaires annuel 2020 et 2019.
- Le numéro de patente de la Police du commerce qui fera office de numéro de dossier.
- Plusieurs points figurant dans l'ordonnance sont à mentionner sous forme d'auto-déclaration dans le formulaire. Ils doivent refléter la stricte réalité.

Envoi de la demande

- Après avoir validé l'envoi de la demande, vous recevrez une confirmation par email avec le contenu de votre demande.
- Vous recevrez aussi un second email avec un lien et un mot de passe qui vous permettront d'insérer le chiffre d'affaires de janvier lorsqu'il sera disponible.

Critères d'analyse

- L'analyse technique des dossiers se fera en collaboration avec Gastroconsult. Nous vous fournirons une réponse au plus tard 20 jours ouvrables après le dépôt de la demande.
- Cette aide est cumulable avec les aides liées au tourisme et les aides pour les baux à loyer.

Paiements

- Le paiement de l'aide sera effectué après la réponse validant le dossier et les contrôles dans un délai de 5 jours ouvrables pour le premier versement.
- Pour les mois suivants, le paiement interviendra au plus tard 20 jours ouvrables après le dépôt de la demande.

Contrôles

- Des contrôles seront effectués lors de l'analyse du dossier et peuvent aussi être effectués en tout temps par le Service de la police du commerce, en collaboration avec les communes, et par l'Inspection des finances, y compris après l'allocation des aides.

Renseignements

- Vous pouvez ajouter une remarque lors du dépôt de la demande dans le champ prévu à cet effet.
- Vous pouvez également envoyer un email à fet-tff@fribourgregion.ch.
- Nous ne donnons pas de renseignements téléphoniques en raison du nombre important de dossiers à traiter.